

# Licences SAP : la simplification sera-t-elle synonyme de surcoûts ?

Dans le courant de l'été, SAP a annoncé [une refonte de son programme de licences](#). Objectif affiché : proposer une simplification de cette jungle particulièrement touffue qu'est la liste des tarifs du premier éditeur européen. Soit 3 500 références selon Marc Genevois, le directeur opérationnel de SAP en France. Basée sur des entretiens avec plus de 1 000 directeurs de comptes, entreprises clientes et membres des groupes utilisateurs, la refonte du programme passe notamment par la **création de bundles**, des packages logiciels créés pour répondre aux besoins de certaines typologies d'utilisateurs, et la **réduction par environ 70 % du nombre de métriques employées pour la tarification** (nombre d'employés, chiffre d'affaires, nombre d'utilisateurs...).

Si ce second axe a une portée relative pour les grandes entreprises comme nous le soulignons dès août (du fait de contrats élaborés souvent au cas par cas), la réforme dans son ensemble soulève évidemment des questions du côté de la base installée de l'éditeur. « *La simplification est réelle et la nécessité de la mener fait consensus. Ce sont les licences les plus floues qui sont aujourd'hui à l'origine des problèmes lors des audits de l'éditeur*, commente **Claude Molly-Mitton, le président de l'USF**, le club des utilisateurs francophones de SAP. *Mais nous espérons que cette simplification ne cache pas une augmentation des tarifs* ». Le club a demandé à l'éditeur de travailler dans le détail sur ce sujet, via des analyses d'impact sur des cas précis. Une réunion sur ces travaux doit avoir lieu la semaine prochaine.

## Maintenance : l'inquiétude est de retour

« *Il pourrait y avoir des effets de bord*, reconnaît **Henri Van der Vaeren**, le directeur général de SAP France, Bénélux et Afrique du Nord. *Mais ce n'est certainement pas le but de cette refonte.* » L'éditeur rappelle par ailleurs que les **clients existants** ont le droit d'acquiescer des licences complémentaires **sans modification de leurs conditions commerciales**, autrement dit en conservant les règles précédant la refonte.

Par ailleurs, l'USF affirme rester vigilant sur les tarifs de la maintenance. Le club a mis en place un groupe de travail sur PSLE (Product Support for Large Enterprise), un contrat de maintenance pour les grandes entreprises dont le taux annuel est fixé à 17 % du coût de licence. Mais que l'éditeur avait il y a quelques années tenté de relever à 22 %, déclenchant l'ire de ses clients partout dans le monde. Face à cette fronde, l'éditeur avait fini par concéder le **statu quo jusqu'à fin 2016**. Alors que cette échéance approche, les utilisateurs s'inquiètent. En août dernier, le DSI d'une grande organisation publique expliquait dans nos colonnes : « *Il est certain que l'éditeur, comme l'ensemble de l'industrie du logiciel, va vouloir de nouveau remonter son taux de maintenance vers 22 ou 23 %. Alors que de plus en plus de DSI ne voient pas où est la valeur ajoutée correspondant aux dépenses de maintenance qu'ils déboursent chaque année.* » L'USF assure que, sur ce sujet, le dialogue avec l'éditeur est « *constructif* ». Le club demande un **gel des taux de maintenance jusqu'à fin 2020**.

crédit photo © Dragon Images – Shutterstock

A lire aussi :

[SAP : des produits reconnus, une relation commerciale décrite](#)